

# Fiche 1.3.1. – Pouvoir d’achat et structure de la consommation – La loi d’Engel.

**Évolution de la structure de la consommation des ménages en France**

	Coefficients budgétaires <sup>1</sup> (en % de répartition)				Évolution annuelle moyenne 1960-2007 (en % d'évolution)		
	1960	1975	1990	2007	Quantité consommée par habitant	Prix	Pouvoir d'achat <sup>2</sup> par habitant
Alimentation	38	30	27	25	1,4	4,8	2,63
Logement	16	20	18	19	2,8	4,6	
Transports	11	15	18	18	3,0	5,1	
Habillement et autres produits pour la personne	14	13	11	9	1,7	4,4	
Santé	2	2	3	4	4,7	3,5	
Communication, loisirs et culture	10	12	13	16	4,6	3,6	
Autres	9	8	10	9	2,1	5,9	
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2,5</b>	<b>4,6</b>	

1. Part d'un poste de consommation dans le total de la consommation. 2. Revenu disponible réel. D'après l'Insee.

**L'influence du revenu : les lois d'Engel**

Ernst Engel (1821-1896), statisticien allemand [...], tente de dégager une loi générale rendant compte de l'évolution de la consommation. Il met en relation la part des dépenses consacrées par un ménage à la nourriture et le revenu dont il dispose. La loi d'Engel établit que plus une famille est pauvre, plus grande est la proportion de dépenses alimentaires ou, autrement dit, que la proportion des dépenses de nourriture diminue quand le revenu augmente. Il constate que la nourriture représente 61 % du budget des familles nécessiteuses, 55 % de celui de la classe moyenne et 50 % de celui des familles aisées. L'analyse s'appuie ainsi sur l'étude des coefficients budgétaires qui expriment le rapport entre le montant d'une dépense d'un ménage affectée à l'achat d'un bien ou d'un service et le montant de la dépense totale. À partir des résultats d'Engel, l'analyse (à été étendue) à d'autres postes budgétaires et complète la « première loi d'Engel » par trois autres lois : selon la deuxième « loi d'Engel », la part des dépenses consacrées aux vêtements reste à peu près la même, quel que soit le revenu ; selon la troisième « loi d'Engel », la part des dépenses d'habitation, de chauffage et d'éclairage reste invariable ; selon la quatrième « loi d'Engel », lorsque le revenu augmente, la part des « autres » dépenses (dépenses diverses) s'accroît davantage que celui-ci.

P. Ruitort, *Précis de sociologie*, PUF, coll. « Major », 2004.

1. Faire une liste de ce qu'un ménage consomme selon vous. Classer ces postes de consommation dans l'ordre d'importance (des dépenses les plus importantes aux moins importantes). Comparez votre classement avec celui du document précédent.

2. Remplissez les trous :

Après la seconde guerre mondiale, la population française a vu ses revenus ..... très rapidement. Ainsi, le ..... de vie des français a fortement augmenté, autrement dit, ils ont pu s'acheter plus de biens et de services qu'auparavant.

Cette hausse du ..... de vie a eu des conséquences sur la manière de consommer. En effet, les différents postes de consommation n'ont pas connu la même évolution. Par exemple, si l'on raisonne en termes de part, on voit que la part de la consommation alimentaire a diminué au cours du temps. Ainsi, en 1960, les français dépensaient ..... % de leur budget dans l'alimentation alors qu'en 2007, ces dépenses ne représentaient plus que ..... % de leur budget. C'est ce que l'on appelle la première loi d'Engel : plus le revenu progresse, plus la part de l'alimentation dans le budget des ménages diminue. On voit que d'autres lois se dessinent. Ainsi, plus les revenus progressent, plus la part des ..... ou encore des ..... augmente.

Remplissez le tableau suivant :

Postes de dépense dont la part dans le budget diminue quand le revenu progresse	Postes de dépense dont la part dans le budget augmente quand le revenu progresse